RCS : CHARTRES
Code greffe : 2801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00024
Numéro SIREN : 501 848 915
Nom ou dénomination : ABL INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2019 sous le numéro de dépôt B2019/006623

461216

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/006623**
n° de gestion : **2008B00024**
n° SIREN : **501 848 915 RCS Chartres**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Chartres certifie avoir procédé le 11/12/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

ABL INVEST - Société par actions simplifiée
4 bis rue D'ormoy 28360 Dammarie -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels

461216

Liasse ABL Invest 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ABL INVEST — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 4 BIS RUE DORMOY 28360 DAMMARIE — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 5 0 1 8 4 8 9 1 5 0 0 0 1 0 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2018

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	58 796	AU 30 023	28 773
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES(2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	9 870 641	CV	9 870 641
	Créances rattachées à des participations	BB	563 486	BC	563 486
	Autres titres immobilisés	BD	1 000	BE	1 000
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH		BI	
	TOTAL (II)	BJ	10 493 923	BK 30 023	10 463 900
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	139 715	BY	139 715
	Autres créances (3)	BZ	2 607	CA	2 607
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres .....)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	216 844	CG	216 844
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 849	CI	1 849
	TOTAL (III)	CJ	361 014	CK	361 014
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	10 854 937	1A 30 023	10 824 914

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 563 486 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

"Comptable conforme"

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 SD 2019

Désignation de l'entreprise SAS ABL INVEST — Néant ☐*

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 6 150 000)	DA	6 150 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	615 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	2 030 000
	Report à nouveau	DH	4 224
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 740 142
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	10 539 366
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	80 676
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	40 432
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 971
	Dettes fiscales et sociales	DY	44 333
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	113 136
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	285 548
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	10 824 914
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Écart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	280 070
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	137

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2019

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS ABL INVEST — Néant ☐ *

		Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue — biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue — services *	FG	269 497	FH		FI	269 497
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	269 497	FK		FL	269 497
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	4
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	269 501
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	12 825
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	5 112
	Salaires et traitements *					FY	195 839
	Charges sociales (10)					FZ	72 645
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — dotations aux amortissements *					GA	14 699
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	105
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	301 225
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	(31 725)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 791 382
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	15
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	1 791 397
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 826
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	4 826
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	1 786 571
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	1 754 847

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2019

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABL INVEST — Néant ☐*

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	14 705
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 060 898
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	320 756
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	1 740 142
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IG	
	(3) Dont Crédit bail mobilier *	HP	
	(3) Dont Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	1 791 382
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6*bis*) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C G I)	HX	
	(6*ter*) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ; obligatoires A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N°2054-SD 2019

Désignation de l'entreprise SAS ABL INVEST — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des cessions)*

CADRE A IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9		KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	Dont Composants M1		KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2		KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3		KS		KT		KU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *			KY	58 796	KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
CORPORELLES				TOTAL III	LN	58 796	LO		LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations				8U	9 273 170	8V		8W	1 270 957
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés				1P	1 000	1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V	
FINANCIÈRES				TOTAL IV	LQ	9 274 170	LR		LS	1 270 957
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	9 332 966	ØH		ØJ	1 270 957

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	58 796	MR	58 796
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES		TOTAL III	TY		NG		NH	58 796	NI	58 796
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX	110 000	ØY	10 434 127	ØZ	10 434 127
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	1 000	2D	1 000
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3		NJ	110 000	NK	10 435 127	2H	10 435 127
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	110 000	ØL	10 493 923	ØM	10 493 923

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2019

Exercice N clos le 31122018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ABL INVEST Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238*bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées » .

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

ANNEXE

Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- **Continuité de l'exploitation**
- **Permanence des méthodes comptables**
- **Indépendance des exercices**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice, la société ABL INVEST a porté sa participation au capital de la société SHEBE à hauteur de 92.18%

après avoir reçu à titre de dividendes 4 348 actions de la société SHEBE.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement.

L'entreprise n'a pas identifié d'immobilisations décomposables

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	58 796			58 796
Immobilisations financières	9 274 170	1 270 957	110 000	10 435 127
TOTAL	**9 332 966**	**1 270 957**	**110 000**	**10 493 923**

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	15 324	14 699		30 023
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	**15 324**	**14 699**		**30 023**

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Materiel de transport	58 796	30 023	28 773	4 ans
TOTAL	**58 796**	**30 023**	**28 773**	

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	563 486		563 486
Actif circulant et charges d'avance	144 171	144 171	
TOTAL	**707 657**	**144 171**	**563 486**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	8 486
Clients et comptes rattachés	8 953
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	**17 439**

Charges constatées d'avance
Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le bilan passif

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	61500	100,00	6 150 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	**61500**	**100,00**	**6 150 000**

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	80 676	75 198	5 478	
Dettes financières diverses	40 432	40 432		
Fournisseurs	6 971	6 971		
Dettes fiscales et sociales	44 333	44 333		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	113 136	113 136		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**285 548**	**280 070**	**5 478**	

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	168
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	3 336
Dettes fiscales et sociales	5 938
Autres dettes	12 776
TOTAL	**22 219**

Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	260 040	96,49 %
Produits des activités annexes	9 457	3,51 %
TOTAL	**269 497**	**100.00 %**

Honoraires des commissaires aux comptes	Montant HT
-Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes annuels	1 660
TOTAL	**1 660**

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité emploi
Le CICE est comptabilisé en fonction de l'engagement des charges de rémunérations éligibles. Il a été comptabilisé en diminution des charges de personnel. Le montant inscrit en compte de résultat au cours de l'exercice est de 1 348 €. Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. A cet effet, Il est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, et de reconstitution du fonds de roulement.

Effectif moyen par catégories de salariés	Salariés
Cadres	2
Agents de maîtrise & techniciens	1
Employés	
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	
TOTAL	**3**

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
I – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
➔ Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SAS COREL CHARTRES	400 000	676 489	92	8 513 190	8 513 190			3 227 024	1 762 170	2 455 230
SAS SHEBE	19 000	362 340	92	1 356 431	1 356 431			562 724	27 406	27 666
➔ Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
SC LANIMAX	10 000		10	1 000	1 000	563 486			208 769	
II – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
➔ Filiales non reprises en I :										
a) Françaises	1 000	-276 395	1	10	10			424 377	45 380	
b) Etrangères										
➔ Filiales non reprises en I :										
a) Françaises	1 000	- 82 270	1	10	10			94 866	2 311	
b) Etrangères										
➔ Participations non reprises en I :										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Eléments concernant les entreprises liées

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit, non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations	9 870 641		
Créances rattachées à des participations	563 486		
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Total immobilisations	**10 434 127**		
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés	139 715		
Autres créances			
Compte courant associés			
Capital souscrit appelé, non versé			
Total créances	**139 715**		
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts convertibles			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Compte courant associés	10 980		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	12 776		
Total dettes	**23 756**		

SOCIETE ABL INVEST

SAS au capital de 6 150 000 €

4 bis rue du Dormoy

28360 DAMMARIE

R.C S : Chartres B 501 848 915

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2018

ATHENA
AUDITS | COGEP

ABL INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 6 150 000 €
Siège social : 4 bis Rue du Dormoy, 28360 DAMMARIE
R.C.S : Chartres B 501 848 915

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2018

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée ABL INVEST relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du Code de Commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit Code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion du Président.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Orléans, le 31 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes
ATHENA AUDITS ASSOCIES

Manuel GRÉAU
Associé

Bilan Actif

		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. & dép.	Net	Net
Capital souscrit non appelé	(0)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets et licences					
Fonds commercial (1)					
Autres					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres		58 796	30 023	28 773	43 472
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations		9 870 641		9 870 641	8 608 170
Créances rattachées à des participations		563 486		563 486	665 000
Autres titres immobilisés		1 000		1 000	1 000
Prêts					
Autres					
ACTIF IMMOBILISÉ	(I)	**10 493 923**	**30 023**	**10 463 900**	**9 317 642**
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières et autres approvisionnements					
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)					
Clients et comptes rattachés		139 715		139 715	138 159
Autres créances		2 607		2 607	24 583
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		216 844		216 844	23 108
Charges constatées d'avance (3)		1 849		1 849	1 956
ACTIF CIRCULANT	(II)	**361 014**		**361 014**	**187 805**
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)				
Primes de remboursement des obligations	(IV)				
Ecarts de conversion actif	(V)				
TOTAL GÉNÉRAL	(0 à V)	**10 854 937**	**30 023**	**10 824 914**	**9 505 447**
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an (brut)					
(3) Dont à plus d'un an (brut)					

Bilan Passif

		31/12/2018	31/12/2017
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES			
Capital (dont versé : 6 150 000)		6 150 000	6 150 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale		615 000	615 000
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		2 030 000	1 535 000
Report à nouveau		4 224	3 153
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		**1 740 142**	**748 221**
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES	(I)	**10 539 366**	**9 051 374**
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES	(II)		
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
PROVISIONS	(III)		
DETTES FINANCIÈRES (1-3)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		80 676	154 010
Emprunts et dettes financières divers		40 432	30 308
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 971	57 873
Dettes fiscales et sociales		44 333	61 523
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		113 136	150 360
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
DETTES	(IV)	**285 548**	**454 073**
Écarts de conversion passif	(V)		
TOTAL GÉNÉRAL	(I à V)	**10 824 914**	**9 505 447**

(1)	Dont à plus d'un an	5 478	80 512
	Dont à moins d'un an	280 070	373 561
(2)	Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	137	448
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

	31/12/2018			31/12/2017
	France	Exportation	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	269 497		269 497	301 377
Chiffres d'affaires nets	**269 497**		**269 497**	**301 377**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits			4	3
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			**269 501**	**301 380**
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes (5)			12 825	56 057
Impôts, taxes et versements assimilés			5 112	8 757
Salaires et traitements			195 839	200 227
Charges sociales			72 645	74 054
Dotations aux amortissements sur immobilisations			14 699	7 972
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			105	13
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			**301 225**	**347 081**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)			**-31 725**	**-45 701**
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participations (3)			1 791 382	789 907
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			15	16
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)			**1 791 397**	**789 923**
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			4 826	7 108
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)			**4 826**	**7 108**
RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)			**1 786 571**	**782 815**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)			**1 754 847**	**737 115**

Compte de Résultat (suite)

	31/12/2018 Total	31/12/2017 Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		11 700
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		**11 700**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		**11 700**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	14 705	594
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**2 060 898**	**1 103 003**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**320 756**	**354 782**
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)	**1 740 142**	**748 221**
(1) Dont produits sur exercices antérieurs		
(2) Dont charges sur exercices antérieurs		
(3) Dont produits entreprises liées	1 791 382	789 907
(4) Dont intérêts entreprises liées		
(5) Dont Crédit-bail mobilier		
(6) Dont Crédit-bail immobilier		

Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- **Continuité de l'exploitation**
- **Permanence des méthodes comptables**
- **Indépendance des exercices**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice, la société ABL INVEST a porté sa participation au capital de la société SHEBE à hauteur de 92.18% après avoir reçu à titre de dividendes 4 348 actions de la société SHEBE.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement.

L'entreprise n'a pas identifié d'immobilisations décomposables

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	58 796			58 796
Immobilisations financières	9 274 170	1 270 957	110 000	10 435 127
TOTAL	**9 332 966**	**1 270 957**	**110 000**	**10 493 923**

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	15 324	14 699		30 023
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	**15 324**	**14 699**		**30 023**

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Materiel de transport	58 796	30 023	28 773	4 ans
TOTAL	**58 796**	**30 023**	**28 773**	

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	563 486		563 486
Actif circulant et charges d'avance	144 171	144 171	
TOTAL	**707 657**	**144 171**	**563 486**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	8 486
Clients et comptes rattachés	8 953
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	**17 439**

Charges constatées d'avance
Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le bilan passif

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	61500	100,00	6 150 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	**61500**	**100,00**	**6 150 000**

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	80 676	75 198	5 478	
Dettes financières diverses	40 432	40 432		
Fournisseurs	6 971	6 971		
Dettes fiscales et sociales	44 333	44 333		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	113 136	113 136		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**285 548**	**280 070**	**5 478**	

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	168
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	3 336
Dettes fiscales et sociales	5 938
Autres dettes	12 776
TOTAL	**22 219**

Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	260 040	96,49 %
Produits des activités annexes	9 457	3,51 %
TOTAL	**269 497**	**100.00 %**

Honoraires des commissaires aux comptes	Montant HT
-Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes annuels	1 660
TOTAL	**1 660**

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité emploi

Le CICE est comptabilisé en fonction de l'engagement des charges de rémunérations éligibles. Il a été comptabilisé en diminution des charges de personnel.

Le montant inscrit en compte de résultat au cours de l'exercice est de 1 348 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. A cet effet, Il est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, et de reconstitution du fonds de roulement.

Effectif moyen par catégories de salariés	Salariés
Cadres	2
Agents de maîtrise & techniciens	1
Employés	
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	
TOTAL	**3**

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
I – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
➔ Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SAS COREL CHARTRES	400 000	676 489	92	8 513 190	8 513 190			3 227 024	1 762 170	2 455 230
SAS SHEBE	19 000	362 340	92	1 356 431	1 356 431			562 724	27 406	27 666
➔ Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
SC LANIMAX	10 000		10	1 000	1 000	563 486			208 769	
II – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
➔ Filiales non reprises en I :										
a) Françaises	1 000	-276 395	1	10	10			424 377	45 380	
b) Etrangères										
➔ Filiales non reprises en I :										
a) Françaises	1 000	- 82 270	1	10	10			94 866	2 311	
b) Etrangères										
➔ Participations non reprises en I :										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Eléments concernant les entreprises liées

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit, non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations	9 870 641		
Créances rattachées à des participations	563 486		
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Total immobilisations	**10 434 127**		
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés	139 715		
Autres créances			
Compte courant associés			
Capital souscrit appelé, non versé			
Total créances	**139 715**		
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts convertibles			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Compte courant associés	10 980		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	12 776		
Total dettes	**23 756**		

ATHENA
AUDITS | COGEP

ABL INVEST
Société par Actions Simplifiée
SAS au capital de 6 150 000 €uros
4 bis, Rue Dormoy – 28360 DAMMARIE
SIRET 501 848 915 000 10

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Associés,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article 18 des statuts, nous avons été avisé des conventions suivantes visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société SHEBE CHARTRES

➢ Convention de gestion de trésorerie

La société a conclu avec ses filiales COREL CHARTRES, COREL IMMOBILIER, SHEBE CHARTRES et SHEBE IMMOBILIER une convention de gestion de trésorerie le 3 janvier 2018.

La convention est conclue pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, soit pour une durée de 24 mois, avec une clause de reconduction tacite par période de 12 mois.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société COREL CHARTRES

➢ Convention de gestion

La société COREL CHARTRES a confié la gestion de son établissement à votre société, aux termes d'une convention prévoyant en contrepartie de ses prestations de services, le versement d'une redevance égale à 6 % du chiffre d'affaires majorée d'un intéressement de 10 % sur l'excédent brut d'exploitation.
Cette convention a été agréée en décembre 2007 et reconduite dans toutes ses dispositions jusqu'au 30 septembre 2016.
Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018, il a été décidé de calculer l'intéressement de 5 % sur l'excédent brut d'exploitation reconstitué pour neutraliser les incidences de la restructuration initiée par la société COREL CHARTRES sur l'exercice précédent par l'externalisation auprès de COREL IMMOBILIER de l'immeuble affecté à l'exploitation.
Les loyers et charges acquittés par COREL CHARTRES auprès de sa filiale immobilière ont dont été réintégrés à l'EBE servant de base au calcul de l'intéressement.

Au titre de cette convention, votre société a facturé la somme de 222 225 euros hors taxes, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Avec la société SHEBE CHARTRES

➢ Convention de gestion :

La société SHEBE CHARTRES a confié la gestion de son établissement à votre société, aux termes d'une convention prévoyant en contrepartie de ses prestations de services, le versement d'une redevance égale à 6 % du chiffre d'affaires majorée d'un intéressement de 10 % sur l'excédent brut d'exploitation.
Cette convention a été agréée en décembre 2007 et reconduite dans toutes ses dispositions jusqu'au 30 septembre 2016.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018, il a été décidé de calculer l'intéressement de 5 % sur l'excédent brut d'exploitation reconstitué pour neutraliser les incidences de la restructuration initiée de SHEBE CHARTRES sur l'exercice précédent par l'externalisation auprès de SHEBE IMMOBILIER de l'immeuble affecté à l'exploitation.
Les loyers et charges acquittés par SHEBE CHARTRES auprès de sa filiale immobilière ont donc été réintégrés à l'excédent brut d'exploitation servant de base au calcul de l'intéressement.

Au titre de cette convention, votre société a facturé la somme de 37 760 euros hors taxes à votre société pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Avec M. Alain BEUF, Président :

- Compte courant d'associé

Le compte courant d'associé ouvert au nom de M. Alain BEUF dans les livres de notre société présente un solde créditeur de 25 376 € au 31 décembre 2018.

Avec Mme Laurence BEUF, Directrice générale :

- Compte courant d'associé

Le compte courant d'associé ouvert au nom de Mme Laurence BEUF dans les livres de notre société présente un solde créditeur de 4 077 € au 31 décembre 2018.

Fait à Orléans, le 31 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes
ATHENA AUDITS ASSOCIES

Manuel GRÉAU
Associé

Société par Actions Simplifiée
ABL INVEST
Capital Social : 6.150.000 euros
Siège Social : 4 Bis, Rue Dormoy
28360 DAMMARIE

501 848 915 RCS CHARTRES

--ooOoo--

" Certifié conforme "

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
SEANCE DU 28 JUIN 2019

Décision d'affectation du résultat

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale sur proposition du Président,
constate que le résultat bénéficiaire de cet exercice, soit ..... 1.740.141 €
augmenté du « Report à Nouveau », soit ..... 4.223 €

génère un bénéfice disponible de ..... 1.744.364 €
qu'elle décide d'affecter
- au service d'une distribution de dividendes de 1,35 € par action,
soit globalement ..... 83.025 €
- au compte « Autres Réserves » à hauteur de ..... 1.660.000 €

Le solde du bénéfice disponible soit, ... 1.339 €
est affecté au compte de "Report à Nouveau"

Conformément à l'Article 243 du CGI, il est précisé que les dividendes distribués et mis en paiement sur l'année 2019 au bénéfice de personnes physiques sont éligibles à l'impôt forfaitaire unique de 30 % ou sur option par les personnes concernées à l'abattement de 40 % avant imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale Ordinaire constate que les capitaux propres se décomposent désormais comme suit :

- ➔ Capital Social de ..... 6.150.000 €
- ➔ Réserve Légale ..... 615.000 €
- ➔ Autres Réserves ..... 3.690.000 €
- ➔ Report à Nouveau ..... 1.339 €

SOIT UN TOTAL DES CAPITAUX
PROPRES DE ..... **10.456.339 €**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité